

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté – Égalité – Fraternité


**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
SÉANCE DU 8 SEPTEMBRE 2021**

Les membres du Conseil municipal de CARGÈSE, régulièrement convoqués le premier septembre deux mille vingt-et-un, sont réunis, l'an deux mille vingt-et-un, le huit septembre, à quatorze heures, en la salle des délibérations de la Mairie, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Jérôme **ALESSANDRI**.

Membres : 15

N°2021/43

MEMBRES PRÉSENTS	
POGGI Dominique	NEGRONI-DESINI Vannina
SUSINI Ange	ALESSANDRI Jérôme
MIGEVANT Pierre-Jean	
MEMBRES ABSENTS	
DRAGACCI-CODACCIONI Hélène	GARIDACCI François
FRIMIGACCI Lucie	CINOTTI Sandrine
FRIMIGACCI-PERONI Emmanuelle	PAOLI Jean-Paul
COLONNA DE LECA CRISTINACCE Frédéric	ZANETTACCI Alexia
ZANNETTI Pierre	ALESSANDRI Stéphanie
SECRÉTAIRE DE SÉANCE	
NEGRONI-DESINI Vannina	

OBJET : Introduction d'un recours auprès du Tribunal administratif de Bastia portant sur les préjudices subis au sein du centre culturel communal.

Les membres du Conseil municipal de Cargèse ;

Vu le rapport d'expertise judiciaire portant sur les désordres présents au sein du centre culturel communal ;

Considérant que le Spaziu Culturale Natale Rochiccioli a été inauguré en 2018 ;

Considérant que cet espace est victime de deux désordres majeurs, l'un portant sur des infiltrations d'eau, l'autre portant sur des émergences sonores non réglementaires induites par l'utilisation des climatisations ;

Considérant qu'une expertise judiciaire a confirmé ces désordres et mis en exergue les responsabilités en découlant ;

Considérant qu'aucune démarche de résolution amiable n'a pu être menée à son terme ;

LE CONSEIL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

AUTORISE Monsieur le Maire à saisir, au nom de la commune, le Tribunal administratif de Bastia afin d'introduire une action en responsabilité tendant à la réparation des préjudices subis par la collectivité ;

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre tout acte permettant le bon déroulement de cette procédure contentieuse.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé les membres présents.

Pour 5.

Le Maire,
François GARIDACCI

